

FLASH INFO SPÉCIAL FISCAL

Pendant la crise sanitaire, le Cabinet LDS et ses filiales mettent tout en œuvre pour **vous informer des mesures à l'instant T.**

Nous restons sur le qui-vive de chaque nouveauté.

La fréquence de nos Flashes info sera réalisée en fonction des actualités.

Si vous souhaitez que le cabinet LDS vous accompagne pour bénéficier des dispositifs mentionnés, n'hésitez pas à nous contacter.

SOMMAIRE

- 1 SOUTIEN AUX COMMERCE : UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR COMPENSER LES STOCKS INVENDUS – L'AIDE AUX STOCKS p. 2**
- 2 INDÉPENDANTS : DÉCLARATION SOCIALE ET FISCALE UNIFIÉE p. 3**

1 SOUTIEN AUX COMMERCE : UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR COMPENSER LES STOCKS INVENDUS – L'AIDE AUX STOCKS

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises ont annoncé la mise en place d'une mesure spécifique pour soutenir les commerçants affectés par la problématique des stocks saisonniers : **l'aide aux stocks**.

Une aide exceptionnelle pour les stocks invendus des secteurs de l'habillement notamment qui sera versée automatiquement le 25 mai prochain.

Cette aide a été annoncée lors d'un [communiqué de presse](#) du 04/05/2021.

Le décret n°2021-594 du 14/05/2021 est venu confirmer son application.

Cette nouvelle aide concerne les commerces de **4 secteurs** :

- de l'habillement,
- de la chaussure,
- du sport,
- de la maroquinerie.

Les commerces de ces secteurs qu'ils soient fermés ou non ont accumulé des niveaux de stocks plus importants que l'an passé et n'auront que de faibles possibilités de pouvoir les écouler, en raison de la **nature saisonnière** de leurs produits.

Afin d'y remédier, les ministres annoncent une **aide forfaitaire représentant 80 % du montant de l'aide touchée au titre du [fonds de solidarité en novembre 2020](#)**.

Le montant de l'aide étant en moyenne de **7 600 €**, cette aide forfaitaire se portera à **6 000 €** en moyenne par commerce.

Cette aide bénéficiera à environ **35 000 commerces** de l'habillement, de la chaussure, du sport et de la maroquinerie qui ont accumulé des stocks supplémentaires du fait de la crise.

Pour les entreprises réalisant plus 1 M€ de chiffres d'affaires par mois, la problématique des stocks sera traitée dans le cadre du dispositif de la [prise en charge des coûts fixes](#). Pour rappel, ce dispositif est opérationnel **depuis le 31 mars 2021**.

2 INDÉPENDANTS : DÉCLARATION SOCIALE ET FISCALE UNIFIÉE

Cette année la Déclaration Sociale des Indépendants a été supprimée et les déclarations pour le calcul des cotisations sociales sont à porter sur la Déclaration Sociale et Fiscale Unifiée, annexée à votre déclaration de revenus.

Comme chaque année tous les éléments ont été calculés et déclarés par votre cabinet comptable sur les liasses fiscales de l'entreprise, simplement ce dernier ne peut plus télédéclarer les éléments calculés directement aux organismes sociaux.

Deux solutions s'offrent à vous :

1- Vous souhaitez au vu de cette réforme nous confier votre déclaration de revenu, merci de nous le faire savoir par retour de mail afin que nous définissions ensemble cette mission.

2- Vous déclarez vous-même vos revenus et établissez votre déclaration de revenu, dans ce cas nous vous remercions de vous rapprocher de votre cabinet comptable pour obtenir les éléments.

La notice de cette nouvelle déclaration intégrée à votre déclaration d'impôt sur le revenu est jointe en annexe de ce flash.

Attention : Cette déclaration remplace la déclaration que le cabinet adressait précédemment à votre caisse de protection sociale.

Les informations doivent être renseignées, par vos soins, avec beaucoup de vigilance car elles serviront au calcul de vos cotisations sociales.

C'est également sur cette déclaration que vous pourrez effectuer la demande d'exonération sociale liée à la crise sanitaire Covid, pouvant aller jusqu'à 2400 € pour le printemps 2020 et 600 € par mois pour les mois d'octobre 2020 à mars 2021.

Le cabinet LDS se tient à votre disposition pour vous apporter son aide dans le cadre de cette mission.